



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2021-147

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

ARS Délégation Départementale Haute-Vienne / DD Haute-Vienne

87-2021-12-09-00001 - Arrêté modifiant la composition des membres du conseil territorial de santé de la Haute-Vienne 2021-09122021131135 (5 pages)

Page 3

ARS Délégation Départementale Haute-Vienne

87-2021-12-09-00001

Arrêté modifiant la composition des membres
du conseil territorial de santé de la Haute-Vienne

2021-09122021131135

Délégation départementale de Haute-Vienne

**Arrêté n° DD 87- 2021/66 - du 9 décembre 2021
Modifiant la composition du conseil territorial
de santé de la Haute-Vienne**

**Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-10 et R.1434-33 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 158 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 29 septembre 2021, portant délégation permanente de signature, publiée le 29 septembre 2021 au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine (n° R75-2021-09-29-00005) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021 relative à la participation des parlementaires aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté DD87-2021/65 du 3 décembre 2021 fixant la composition du conseil territorial de santé de la Haute-Vienne ;

Considérant les propositions reçues concernant les sièges des collèges des représentants des organismes œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de la lutte contre la précarité et des représentants des modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées et citées par l'arrêté du 3 août 2016 ;

ARRÊTE

Article 1er : La composition du conseil territorial de santé de la Haute-Vienne est arrêtée ainsi :

1° - Collège des professionnels et offreurs des services de santé (28 titulaires et 28 suppléants) :

a) Six représentants des établissements de santé :

Titulaires	Suppléants
M. Cyrille HARMEL <i>sans changement</i>	Mme Claude DUBOIS-SOULAS <i>sans changement</i>
Dr Nathalie SALOMÉ <i>sans changement</i>	Professeur Jean-Yves SALLE <i>sans changement</i>
Dr Nathalie CUEILLE <i>sans changement</i>	Dr Jean-Baptiste FARGEAS <i>sans changement</i>
M. Gérard CLEDIERE <i>sans changement</i>	Mme Cécile BLANC <i>sans changement</i>
Mme Aurély BOUGNOTEAU <i>sans changement</i>	Mme Nathalie BAUDOIN <i>sans changement</i>
Dr Philippe Robert KERBRAT <i>sans changement</i>	<i>En cours de désignation</i>

b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique DEMAISON <i>sans changement</i>	M. Stéphane BERTHELEMOT <i>sans changement</i>
M. David PENNEROUX <i>sans changement</i>	M. Elias HOKAYEM <i>sans changement</i>
Mme Nathalie MICHELET <i>sans changement</i>	M. Jean-Marie FARGES <i>sans changement</i>
M. Hubert BARTHELEMY <i>sans changement</i>	<i>En cours de désignation</i>
M. Nicolas COUDOURNAC <i>sans changement</i>	Mme Lydie BANOS <i>sans changement</i>

c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité:

Titulaires	Suppléants
M. Norbert VIDAL <i>sans changement</i>	Mme Julie BOULIER <i>sans changement</i>
M. Olivier TEILLIER	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

d) Six représentants des professionnels de santé libéraux, dont au plus trois médecins et au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Dr Jean-Charles BOURRAS <i>sans changement</i>	<i>En cours de désignation</i>
Dr Michaël FRUGIER <i>sans changement</i>	<i>En cours de désignation</i>
Dr Julien BUSSIERE <i>sans changement</i>	Mme Amandine SELLÉS <i>sans changement</i>
M. François CAPELLE <i>sans changement</i>	Mme Agnès VILLEGER <i>sans changement</i>
Mme Brigitte CHASSIN <i>sans changement</i>	M. Cyrille HIVERT <i>sans changement</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- e) Un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil :

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

Titulaires	Suppléants
M. Eric MARCELLAUD <i>sans changement</i>	Mme Aline BERTIN <i>sans changement</i>
Mme Fabienne CHAUVIRE <i>sans changement</i>	Mme Stéphanie BONIN <i>sans changement</i>
Mme Violaine VEYRIRAS	M. Vincent DAUGET
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- g) Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- h) Un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Dr Eric ROUCHAUD <i>sans changement</i>	Dr Yves FEYFANT <i>sans changement</i>

2° - Collège des usagers et associations d'usagers (10 titulaires et 10 suppléants) :

- a) Six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L. 1114-1

Titulaires	Suppléants
Mme Michelle FRAY <i>sans changement</i>	<i>En cours de désignation</i>
Mme Patricia OLLIVON <i>sans changement</i>	Mme Claudine FRICONNET <i>sans changement</i>
Mme Michelle LASSIRE <i>sans changement</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	M. Joël DELAYRAT <i>sans changement</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (sur proposition du CDCA)

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Josée METROT <i>sans changement</i>	Mme Odile BROUSSAUD <i>sans changement</i>
Mme Janick BOISVERT <i>sans changement</i>	M. Jacques BOURY <i>sans changement</i>
M. Joël FORESTIER <i>sans changement</i>	M. Jean-Pierre CIBOT <i>sans changement</i>
Mme Véronique LEBESSOU <i>sans changement</i>	M. Eric BRUNIE <i>sans changement</i>

3° - Collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements du territoire de démocratie sanitaire concerné (7 titulaires et 7 suppléants)

a) Un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

b) Un représentant de conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Gulsen YILDIRIM <i>sans changement</i>	Mme Sylvie ACHARD <i>sans changement</i>

c) Un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile du ressort du conseil territorial de santé

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

d) Deux représentants des communautés

Titulaires	Suppléants
M. Alain DARBON <i>sans changement</i>	M. Stéphane DELAUTRETTE <i>sans changement</i>
Mme Samia RIFFAUD <i>sans changement</i>	M. Jean-François PERRIN <i>sans changement</i>

e) Deux représentants des communes

Titulaires	Suppléants
M. Pierre ALLARD <i>sans changement</i>	M. Fabrice GERVILLE-REACHE <i>sans changement</i>
M. Christophe GEROUARD <i>sans changement</i>	Mme Andréa BROUILLE <i>sans changement</i>

4° - Collège des représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale (3 titulaires et 3 suppléants)

a) Un représentant de l'État

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

b) Deux représentants des organismes de Sécurité Sociale

Titulaires	Suppléants
M. Eric LUCCIONI <i>sans changement</i>	Mme Anne ORTEGA <i>sans changement</i>
M. Gérard LIBOUTET <i>sans changement</i>	M. Didier FELIX <i>sans changement</i>

5°- Personnalités qualifiées :

M. Michel LAMIGE *sans changement*
En cours de désignation

6°- Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L. 1434-10 du Code de la santé publique (*parlementaires*)

Mme Isabelle BRIQUET, sénatrice de la Haute-Vienne <i>sans changement</i>
M. Christian REDON-SARRAZY, sénateur de la Haute-Vienne <i>sans changement</i>
Mme Sophie BEAUDOUIN-HUBIERE, députée de la 1 ^{ère} circonscription de la Haute-Vienne <i>sans changement</i>
M. Pierre VENTEAU, député de la 2 ^{ème} circonscription de la Haute-Vienne <i>sans changement</i>
Mme Marie-Angé MAGNE, députée de la 3 ^{ème} circonscription de la Haute-Vienne <i>sans changement</i>

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au renouvellement du conseil territorial de santé le 14 décembre 2026.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Article 5 : La directrice de la délégation départementale de la Haute-Vienne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Pour le Directeur général et par délégation,
La Directrice de la délégation départementale,



Sophie GIRARD